



INFOS ENSEIGNANTS n° 1

- mars 2013 -
La lettre du Centre du Service National de BREST



Madame, Monsieur,

Le « parcours de citoyenneté » mis en place avec la suspension de la conscription est conçu comme une succession d'étapes où interviennent enseignants et militaires. Il est initié par l'enseignement de Défense, se poursuit avec le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et s'ouvre sur une possibilité de volontariat au sein des Armées ou des dispositifs de service civique volontaire.

Désormais, vous recevrez par voie électronique, une lettre d'information sur les événements marquants du centre, l'activité des JDC et les évolutions en cours et à venir. Au sommaire de cette première lettre : le recensement militaire, les sites JDC du CSN de Brest et un focus sur les tests de lecture réalisés dans le cadre de la JDC.

Arnaud MORVAN
Chef de centre du service national de Brest



Des jeunes recensés à l'âge légal : notre priorité

Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile ou en ligne :

www.mon.service-public.fr

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Plus de 25% des jeunes garçons et filles n'effectuent pas cette démarche dans les délais légaux (16 ans à 16 ans et 3 mois). Ce retard les place dans des situations d'urgence administrative au moment de passer un examen comme le permis de conduire ou un concours soumis à l'agrément de l'autorité publique.

Pour vous aider à diffuser l'information « recensement », une plaquette (format A5) pouvant être insérée dans le carnet de correspondance de vos élèves est jointe à cet envoi. Des informations complémentaires sont aussi disponibles sur le site du ministère de la Défense en suivant ce lien : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>



Le Centre du Service National de Brest organise les JDC (Journée Défense et Citoyenneté) dans les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Le CSN de Brest gère et anime 6 sites JDC au profit d'environ 26 000 jeunes par an.

22 - Sites des Côtes d'Armor :

Le lycée du Sacré-Cœur à SAINT BRIEUC le mercredi et le Campus de l'artisanat et des métiers à PLOUFRAGAN le vendredi. **Les jeunes domiciliés dans l'arrondissement de Dinan (22) sont convoqués sur le site JDC de Rennes le vendredi.**

29 - Sites du Finistère :

Le collège Max Jacob à QUIMPER le mercredi et le Foyer du marin à BREST le lundi et le mardi.

56 - Sites du Morbihan :

La Base Aéronautique Navale de Lann Bihoué à PLOEMEUR le mercredi et le jeudi et le 3^e Régiment d'Infanterie de Marine à VANNES le mardi.

Les plans d'accès sont consultables en ligne :

<http://www.defense.gouv.fr/ma-jdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-coordonnees-des-centres-du-service-national>



Focus sur les évaluations de lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté

Chaque année, 10,4% de jeunes sont détectés en difficulté de lecture lors des JDC. 4,8 % sont en situation d'illettrisme (source : note d'information de la DEPP du 12-13 juillet 2011).

1- OBJECTIFS

Les évaluations de lecture lors de la JDC ont un double objectif : constituer un indicateur statistique sur la maîtrise de la lecture par l'ensemble des jeunes Françaises et Français et identifier les jeunes en difficulté afin de leur proposer différents dispositifs d'aide.

2- CONCEPTION DES TESTS

L'élaboration, l'évolution et l'exploitation de ces tests sont du ressort de l'Éducation Nationale. Les résultats sont exploités par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation Nationale, qui en a l'entière responsabilité. La Direction du Service National agit simplement en intermédiaire pour les faire passer. Depuis 2004, ces tests ont été aménagés pour une détection plus fine et un classement plus précis des jeunes en difficulté. Leur fiabilité a été renforcée par l'automatisation en janvier 2009.

3- CONTENU DES TESTS DES ACQUIS FONDAMENTAUX DE LA LANGUE FRANCAISE

Durée de l'épreuve : 25 minutes.

La première épreuve comporte une liste de paires de mots qui existent et de mots qui n'existent pas. Le jeune doit reconnaître si ces mots se prononcent de la même façon. Pour rendre compte de la rapidité de ces traitements, le codage des résultats privilégie une mesure de vitesse, c'est-à-dire le nombre de paires de mots et de pseudos-mots traités en une minute.

La deuxième épreuve comporte une liste de vrais mots et de faux mots. Le jeune doit reconnaître les vrais mots. Cette liste de mots a été conçue en fonction de leur usage dans la langue orale. Ils sont rangés du mot le plus fréquent au plus rare. La longueur de la liste parcourue sans trois erreurs consécutives permet d'avoir un indicateur du niveau de lexique des jeunes.

La troisième épreuve est composée d'un programme de cinéma où l'information est très structurée. Le jeune doit répondre à des questions à partir de ce programme. Il s'agit de mesurer l'efficacité du traitement de l'information d'un texte de la vie courante.

La quatrième épreuve tente de cerner de quelle manière les jeunes sont en mesure de comprendre un texte narratif relativement court d'un roman contemporain. L'extrait propose une série d'événements autour desquels s'articulent des décors, des dialogues, etc.

4- MOPATE

Depuis janvier 2009, le passage des tests a été automatisé (MOPATE). Le questionnaire est projeté et le jeune doit saisir les propositions sur une télécommande. Ce nouveau système présente de multiples avantages :

- ▀ il garantit que tous les jeunes passent les tests strictement dans les mêmes conditions ;
- ▀ il est plus précis pour l'évaluation (à la seconde près) ;
- ▀ les possibles erreurs de correction manuelle sont éliminées.

5- STATISTIQUES

Les statistiques sont exploitées et publiées par l'Éducation Nationale (DEPP), la dernière note d'information est en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/cid58761/les-evaluations-en-lecture-dans-le-cadre-de-la-journee-defense-et-citoyennete.html>

Centre du Service National de BREST

8 rue Colbert- BCRM BREST CC 81 - 29240 BREST Cedex 9

csn-bre.sqa@defense.gouv.fr

Tél. 02 98 37 75 58 – Fax. 02 98 37 75 59